



Ref : NT/KR/ADM 202207 02

OBJET : VIGILANCE CANICULE ORANGE ET TRANSPORT DES ANIMAUX

Nîmes, le 21 juillet 2022,

Chères et chers Manadiers (es),

Selon les prévisions de Météo France, à partir du 21/07/2022, les départements du **13 et 84 et le 30 à partir du 22/07/2022 sont placés en vigilance canicule orange.**

L'arrêté du 22 juillet 2019 s'applique et selon les directives préfectorales, **interdit le transport des animaux vivants de 13h à 18h dans les départements cités ci-dessus.**

Il est donc préconisé de respecter les consignes suivantes **jusqu'à la levée de l'alerte orange** :

- Pour les courses camarguaises de l'après-midi, l'arrivée aux arènes pour le débarquement doit se faire au plus tard à 13h
- Pour les courses camarguaises de soirée, le départ de la manade à destination des arènes doit se faire à partir de 18h.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la gestion du transport lors de fortes chaleurs sur le site **www.interbev.fr/canicule**.

Avec notre sincère considération fédérale.

Nicolas TRIOL, Président de la FFCC

Patrick LAURENT, Membre Bureau FFCC
Et Président FDM